



Challenge 92 par équipes mixtes de club Règlement 2019



Catégories des équipes :

Arc Classique mixte H et F

Arc à poulies mixte H et F

de cadet* à S3, avec
une femme, un homme et un ou une jeune si
possible

*CADETS : attention au surclassement (selon règlement en vigueur)

Principe :

Le « Challenge 92 par équipes mixtes de club » a pour objectif de promouvoir et d'encourager la pratique compétitive en équipe dans les clubs et compagnies du 92.

Important : les équipes engagées dans le « Challenge 92 par équipes mixtes de club » ne peuvent pas participer à la Division départementale, ni accéder aux Divisions régionales.

Les compétitions et départs étant communs aux 2 épreuves, les scores réalisés ne peuvent pas compter à la fois pour la DD92 et le Challenge 92 par équipes mixtes de club.

Limitations :

Un club/cie ne peut engager **qu'un maximum de deux équipes** (une dans chaque catégorie).

Tout club/cie ayant une équipe en **Division Nationale (D2, D1) et/ou une équipe en Division Régionale (DRH, DRE)**, dans la même catégorie, ne peut aligner **l'un de ses 3 meilleurs archers** s'il a une équipe en divisions nationale **ou** régionale et l'un de ses 6 meilleurs archers s'il a une équipe en division régionale **et** une équipe en division nationale (cf. classement national FITA 2018) dans son équipe Challenge 92 dans la même arme.

Les concours du « Challenge 92 par équipes mixtes de Club » :

Respect du règlement fédéral dans les épreuves programmées.



Challenge 92 par équipes mixtes de club Règlement 2019



2 Tirs Extérieurs à 50 mètres sur blasons 122 (ancien fédéral) :
Dimanche 12 MAI SURESNES
Dimanche 16 JUIN SCEAUX/FONTENAY-AUX-ROSES

Les 2 étapes se dérouleront sur le départ du dimanche matin.

Règlement :

A - Composition et inscription des équipes pour chaque épreuve :

1/ La mixité homme/femme est **OBLIGATOIRE**. Afin de permettre aux jeunes d'accéder aux tirs par équipe leur présence est fortement souhaitée.

Chaque équipe doit être composée d'au minimum une femme et un homme.

Pour la prise en compte des scores, voir « D – Classement des équipes ».

Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre, en veillant au respect de la mixité F/H.

2/ Pas de mixité d'arme.

3/ Tenue d'équipe.

Tous les membres d'une équipe, y compris le capitaine et le coach, doivent être en tenue de club identique.

4/ Catégories, distances de tir et blasons.

Catégories	Distance de tir	Blasons
Cadet* à S3	2 x 50 mètres	122 cm

* Attention au surclassement des cadets (selon règlement en vigueur).

5/ Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur et du CD92 (sport@tiralarc92.com) **au plus tard le :**

2 Mai 2019 pour le concours de Suresnes,

8 juin 2019 pour le concours de Sceaux / Fontenay-aux-Roses

sinon, seules 3 places seront attribuées pour l'équipe.



Challenge 92 par équipes mixtes de club

Règlement 2019



Un changement de composition est possible **jusqu'au début de l'échauffement**, mais le nombre d'archers ne pourra être supérieur à celui indiqué lors de l'inscription préalable. Un contrôle sera effectué par l'organisateur, les arbitres et un représentant du CD92.

B - Compétitions :

Les compétitions et les départs (par catégories) sont **imposés**.

C - Organisation des tirs :

L'organisateur et l'arbitre responsable de la compétition doivent veiller à ces aspects du règlement.

1/ Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le même départ.

2/ Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le même départ et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).

D - Classement des équipes :

1/ Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée.

Le score d'au moins une femme et le score d'au moins un homme sont obligatoirement pris en compte dans le score total de l'équipe.

2/ À l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

3/ En cas d'absence à l'une des étapes ou si l'équipe n'est pas conforme, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée.

4/ Le classement général sera effectué à l'issue des deux épreuves et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.



Challenge 92 par équipes mixtes de club Règlement 2019



E - Départage des équipes :

- 1/ **Lors de chaque épreuve**, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2^e score.
- 2/ **En cas d'égalité persistante**, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.
- 3/ **Pour le classement final**, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 2 épreuves. En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex aequo.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



Challenge 92 par équipes mixtes de club Règlement 2019



Engagement d'équipe(s)

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Rappel : Un club ne peut engager qu'une équipe dans chaque catégorie. 4 archers maxi par équipe.

- Arc classique mixte H/F (mini : un homme, une femme)
- Arc à poulies mixte H/F (mini : un homme, une femme)

**Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement du
« Challenge 92 par équipes mixtes de club ».**

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 le

**2 Mai 2019 POUR SURESNES
ET 8 JUIN 2019 POUR SCEAUX**

**Inscription : 80€ 00 PAR ÉQUIPE DONT 40€ PRIS EN CHARGE PAR
LE DÉPARTEMENT**

**DONC : envoyer un chèque DE 40€ ET LA FICHE D'INSCRIPTION AU CLUB
ET LA FICHE D'INSCRIPTION AU CD92**

sport@tiralarc92.com



Challenge 92 par équipes mixtes de club Règlement 2019



Important : en cas de désistement intervenant dans un délai inférieur à 2 semaines avant la 1^{ère} épreuve, le coût de l'inscription sera due par le club défaillant (soit 80€ par équipe).



Challenge 92 par équipes mixtes de club Règlement 2019



Inscription Équipe - Étape n°1

SURESNES 12 MAI 2019

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat.

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée
Rappel : la composition des équipes doit être conforme au règlement.

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

Arc classique mixte F/H

Arc à poulies mixte F/H

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer au plus tard LE 2 MAI 2019, par courrier ou courriel :

- à l'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition,
- **et au Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 - « Challenge 92 par équipes mixtes de club »**
Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com



Challenge 92 par équipes mixtes de club Règlement 2019



Inscription Équipe - Étape n°2 SCEAUX / FONTENAY-AUX-ROSES 16 JUIN 2019

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat.

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée
Rappel : la composition des équipes doit être conforme au règlement.

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

Arc classique mixte F/H

Arc à poulies mixte F/H

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer au plus tard LE 8 JUIN 2019, par courrier ou courriel :

- à l'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition,
- **et au Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 - « Challenge 92 par équipes mixtes de club »**
Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com